

Liste des pièces à joindre

- ❑ **Un courrier** de demande d'intervention précisant le projet de la commune et les motifs de sollicitation de l'EPFL comprenant :
  - Présentation rapide de la commune (population, superficie, intercommunalité, desserte, contexte urbain et environnemental...)
  - Exposé des éléments liés au projet urbain de la commune (documents d'urbanisme, PLH, SCOT, part du logement social...)
  - Identification des objectifs poursuivis à travers la présente convention :
    - description du (des) secteur(s) du (des) projet(s) visé(s) par la convention
    - indication des orientations urbaines de la Collectivité sur ce(s) secteur(s)
  
- ❑ **Le questionnaire** ci-joint dûment rempli
  
- ❑ **Un relevé de propriété** (ou relevé parcellaire)
  
- ❑ **Un plan de situation et un plan de masse**
  
- ❑ **Un extrait du document d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale) + règlement correspondant des zones concernées**
  
- ❑ **L'avis des domaines** (s'il a déjà été demandé)
  
- ❑ **L'avis favorable de la commune**, pour les demandes émanant de la Communauté de Communes ou d'Agglomération

**Merci de renvoyer l'ensemble des pièces demandées à :**

EPFL DE LA SAVOIE  
25 Rue Jean Pellerin  
CS 42623  
73026 CHAMBERY Cedex

*Pour toute information complémentaire, nous sommes à votre disposition au :*

☎ 04 79 25 23 38 – [contact@epfl73.fr](mailto:contact@epfl73.fr)

QUESTIONNAIRE

*Ce questionnaire est destiné à rassembler quelques informations sur le(s) projet(s) d'acquisition pour le(s)quel(s) l'EPFL est sollicité. Ces données permettront de renseigner la « Fiche Projet », outil d'aide à la décision concernant les choix du Conseil d'Administration de l'EPFL.*

Renseignements Généraux

Nom de l'intercommunalité dont dépend la commune : .....

Nom de la commune concernée par l'acquisition : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Courriel : .....

Nom/fonction de la personne en charge du dossier : .....

Nom de l'opération ou du projet : .....

Document d'urbanisme : PLU  POS  Carte communale  RNU

Nom du titulaire du droit de préemption urbain : .....

Parcelle(s) concernée(s) :

Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage (ex U, N...)
<b>TOTAL</b>				

Procédure(s) d'acquisition envisagée(s) par la collectivité sur cette opération :

- Amiable                       Préemption                       Expropriation

Prix estimé (si déjà objet de négociation) : .....

**Destination principale de l'opération, durée et modalité de portage demandé (conformément au PPI 2025-2029 délibéré le 21/01/2025) :**

<b>AXES D'INTERVENTION<sup>1</sup></b>	<b>DUREES DE PORTAGES<sup>2</sup></b>		<b>DUREE SOLLICITEE</b>	<b>MODALITES DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL</b>	<b>FRAIS DE PORTAGE<sup>3</sup></b>
<input type="checkbox"/> LOGEMENT et REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS <input type="checkbox"/> ECONOMIE et TOURISME	Jusqu'à 8 ans maximum	<input type="checkbox"/> ≤ 6 ans	.....	<input type="checkbox"/> 4 % d'avance en capital/an et paiement du solde au terme du portage <input type="checkbox"/> Annuités constantes jusqu'à la fin du portage	3 % HT / an versement au terme du portage (acte de rachat)
		<input type="checkbox"/> > 6 ans	.....	Annuités constantes jusqu'à la fin du portage	
<input type="checkbox"/> EQUIPEMENTS PUBLICS	Jusqu'à 6 ans maximum		.....	Annuités constantes jusqu'à la fin du portage	3 % HT / an versement au terme du portage (acte de rachat)
<input type="checkbox"/> ENVIRONNEMENT et ESPACES AGRICOLES	Jusqu'à 10 ans maximum		.....	Annuités constantes jusqu'à la fin du portage	3 % HT / an versement au terme du portage (acte de rachat)

<sup>1</sup> Le positionnement des dossiers de demandes de portage sur les différents axes d'intervention est décidé par le Conseil d'Administration (CA) sur proposition technique de l'EPFL de la Savoie.

<sup>2</sup> Les durées de portages sont validées par le Conseil d'Administration (CA) de l'EPFL de la Savoie.

<sup>3</sup> Les frais de portage sont dus au terme du portage.

*Un taux de portage de 5 % HT par an s'applique d'office dès dépassement de la durée conventionnelle de portage sur le capital restant dû et pour la durée de la prolongation.*

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2025/2029

**L'EPFL de la Savoie a élaboré son nouveau PPI autour de 4 axes d'intervention :**

- LOGEMENT et REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS
- ECONOMIE et TOURISME
- EQUIPEMENTS PUBLICS
- ENVIRONNEMENT et ESPACES AGRICOLES

**L'EPFL de la Savoie accompagne les collectivités adhérentes dans l'ensemble de leurs enjeux fonciers :**

- Négociations foncières et immobilières
- Acquisitions et portage des biens, bâtis ou non
- Gestion directe des propriétés stockées (location, mise aux normes et en sécurité)
- Requalification des biens (démolition, dépollution)
- Ingénierie foncière et conseils (stratégie foncière et immobilier de loisirs)
- Accompagnement des collectivités (PLU, PLH, Plans d'actions foncières)

**Taux fixe sur l'ensemble des axes d'intervention : 3 % HT/an**

L'EPFL effectue les portages des biens selon un taux unique sur l'ensemble des axes d'intervention.



- **Engagement moral de la collectivité lors de la signature de la convention**
- **Clause de revoyure au terme du portage**